



Avis de publication

Concerne: PAP QE de la commune de Mersch - Modifications ponctuelles de la partie graphique, au lieux-dits «Square Marie Astrid», «Carrefour rue d'Arlon / rue Grande-Duchesse Charlotte», «35-37 rue de la Gare», «Haardter Wee» à Mersch et «187 rue de Luxembourg» à Rollingen.

Il est porté à la connaissance du public conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la Ministre de l'Intérieur a approuvé la délibération du conseil communal du 5 décembre 2022 portant approbation des modifications ponctuelles du plan d'aménagement particulier «quartier existant» de la commune de Mersch en date du 10 février 2023, No 19387/45C et 45C/022/2022.

Le dossier sous rubrique restera déposé pendant 10 (dix) jours, à savoir du 13 mars 2023 au 23 mars 2023 inclus dans les bureaux du service technique dans l'annexe du château (mairie) à Mersch où le public pourra en prendre connaissance.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduite contre la présente approbation dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

Mersch, le 7 mars 2023
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, le bourgmestre,

